



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2683
24 avril 1986

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA DEUX MILLE
SIX CENT QUATRE-VINGT-TROISIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 24 avril 1986, à 15 heures

<u>Président</u> :	M. de KEMOULARIA	(France)
<u>Membres</u> :	Australie	M. WOOLCOTT
	Bulgarie	M. TSVETKOV
	Chine	M. LI Luye
	Congo	M. ADOUKI
	Danemark	M. BIERRING
	Emirats arabes unis	M. AL-SHAALI
	Etats-Unis d'Amérique	M. WALTERS
	Ghana	M. GBEHO
	Madagascar	M. RAKOTONDRAMBOA
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John THOMSON
	Thaïlande	M. KASEMSRI
	Trinité-et-Tobago	M. ALLEYNE
	Union des Républiques socialistes soviétiques	M. DUBININ
	Venezuela	M. AGUILAR

UN LIBRARY
APR 28 1986
UNISA COLLECTION

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 16 h 5.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LETTRE DATEE DU 15 AVRIL 1986, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE LA JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/17991)

LETTRE DATEE DU 15 AVRIL 1986, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DU BURKINA FASO AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/17992)

LETTRE DATEE DU 15 AVRIL 1986, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/17993)

LETTRE DATEE DU 15 AVRIL 1986, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'OMAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/17994)

Le PRESIDENT : Conformément aux décisions prises aux séances précédentes sur cette question, j'invite le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne à prendre place à la table du Conseil; j'invite le représentant de la République arabe syrienne à prendre également place à la table du Conseil; j'invite les représentants de l'Afghanistan, de l'Algérie, de l'Arabie saoudite, du Bangladesh, du Bénin, du Burkina Faso, de Cuba, de la Hongrie, de l'Inde, de Malte, de la Mongolie, du Nicaragua, de l'Oman, de l'Ouganda, du Pakistan, de la Pologne, du Qatar, de la République démocratique allemande, de la République démocratique populaire lao, de la République islamique d'Iran, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, du Soudan, de la Tchécoslovaquie, du Viet Nam, du Yémen démocratique et de la Yougoslavie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil. J'invite le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne) et M. Al-Atassi (République arabe syrienne) prennent place à la table du Conseil; M. Nengrahary (Afghanistan), M. Djoudi (Algérie), M. Shihabi (Arabie saoudite), M. Siddiky (Bangladesh), M. Ogouma (Bénin), M. Ouedraogo (Burkina Faso),

M. Malmierca Peoli (Cuba), M. Endreffy (Hongrie), M. Bhagat (Inde), M. Borg (Malte), M. Nyamdoo (Mongolie), Mme Bellorini de Parrales (Nicaragua), M. Al-Ansi (Oman), M. Irumba (Ouganda), M. Shah Nawaz (Pakistan), M. Noworyta (Pologne), M. Al-Kawari (Qatar), M. Hucke (République démocratique allemande), M. Somvorachit (République démocratique populaire lao), M. Damavandi Kamali (République islamique d'Iran), M. Maksimov (République socialiste soviétique de Biélorussie), M. Oudovenko (République socialiste soviétique d'Ukraine), M. Birido (Soudan), M. Cesar (Tchécoslovaquie), M. Bui Xuan Nhat (Viet Nam), M. Al-Alfi (Yémen démocratique) et M. Dizdarevic (Yougoslavie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil; M. Terzi (Organisation de libération de la Palestine) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point de l'ordre du jour.

Je voudrais appeler l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/18026, lettre datée du 21 avril 1986, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent par intérim du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S/18031, lettre datée du 23 avril 1986, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Yémen démocratique auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur est le Ministre des affaires étrangères de l'Inde, S. Exc. M. Bali Ram Bhagat. Je lui souhaite la bienvenue et l'invite à prendre place à la table du Conseil.

Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Inde.

M. BHAGAT (Inde) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. La délégation de l'Inde a déjà eu plus tôt ce mois-ci l'occasion de vous en féliciter et de vous dire sa pleine confiance dans vos qualités bien connues qui vous permettent de guider les travaux du Conseil.

J'ai le privilège, aujourd'hui, de prendre la parole devant le Conseil de sécurité au nom du Mouvement des pays non alignés, dont l'Inde est actuellement président. Je vous remercie et je remercie les membres du Conseil d'avoir eu cette courtoisie envers moi et envers mes collègues.

M. Bhagat (Inde)

Pour notre Mouvement, l'Organisation des Nations Unies incarne un acte de foi, foi en nous-mêmes et foi dans notre commune destinée. Le maintien de la paix est une dimension critique de cet acte de foi. A leur dernière réunion au sommet tenue à New Delhi en 1983, les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés avaient souligné le rôle et l'efficacité des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, du règlement des différends et des crises internationaux par des moyens pacifiques et du renforcement de la coopération internationale sur la base de l'égalité souveraine de toutes les nations, en tant que facteurs indispensables du monde actuel.

M. Bhagat (Inde)

Ils avaient formulé l'espoir que le Conseil de sécurité "s'acquitte de la responsabilité qui lui incombe au premier chef en vue d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales par une application rapide et efficace des dispositions prévues par la Charte en matière de sécurité collective." (S/15675, annexe, p. 51, par. 175)

Les pays non alignés ont toute confiance dans le Conseil de sécurité, l'un des organes principaux de l'Organisation des Nations Unies, et placent en lui leur espoir dans les efforts qu'ils font pour préserver et consolider leur indépendance politique durement gagnée et pour se garder de toute ingérence ou de toute intervention de l'extérieur sous quelque prétexte que ce soit.

Le groupe des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, que j'ai l'honneur de diriger, a demandé cette séance du Conseil de sécurité en application d'un mandat émanant de la Réunion ministérielle du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue dernièrement à New Delhi. A cette réunion, le Bureau a donné pour mandat aux ministres du Congo, de Cuba, du Ghana, du Sénégal, de la Yougoslavie et de l'Inde de se rendre à Tripoli et de rencontrer S. Exc. le colonel Kadhafi pour lui présenter le texte du communiqué qui lui était adressé et pour exprimer la solidarité du Mouvement à la Jamahiriya arabe libyenne. Le Bureau a également donné pour mandat à ce groupe de ministres de se rendre au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York pour rencontrer le Président du Conseil de sécurité et le Secrétaire général de l'Organisation. Nous l'avons fait et nous leur avons présenté le texte de ce communiqué. Nous voici aujourd'hui au Conseil pour réitérer la grande préoccupation qu'éprouve le Mouvement des pays non alignés face à l'évolution dangereuse de la situation en Méditerranée centrale, dont les conséquences sont graves pour la paix et la sécurité non seulement de la région mais du monde entier.

Pendant plusieurs jours, le Conseil de sécurité a concentré son attention sur la situation créée par suite du bombardement de certaines villes libyennes par l'aviation américaine. L'Inde, avec plusieurs autres pays, principalement des pays membres du Mouvement des non-alignés, a exprimé sa stupeur et sa consternation devant le tour pris par les événements et a condamné cet acte d'agression. Cette action, qui viole les buts et principes de la Charte des Nations Unies et les normes du droit international, a été perpétrée, au risque d'une conflagration plus

M. Bhagat (Inde)

étendue, contre la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance d'un Etat souverain. Le représentant de la Libye a présenté au Conseil le compte rendu détaillé et angoissant des pertes humaines et matérielles dont a été victime la population civile des villes bombardées. Nous nous attendions à ce que le Conseil de sécurité, organe principal chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, prenne des mesures décisives pour s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en vue de défendre la Charte, de rétablir la paix et la stabilité et de faire en sorte que la situation ne se détériore pas davantage.

Le 15 avril 1986, M. Rajiv Gandhi, premier Ministre de l'Inde et Président du Mouvement des pays non alignés, a fait la déclaration suivante sur ces événements :

"L'Inde et le Mouvement des pays non alignés sont profondément choqués par le bombardement de certaines villes de la Jamahiriya arabe libyenne par les Etats-Unis et déplorent cet acte. Pour justifier cet acte, on a prétexté qu'il avait été commis par représailles en raison d'actes terroristes prétendument perpétrés par la Libye. Le Mouvement des pays non alignés a vigoureusement condamné toutes les activités terroristes, qu'elles soient le fait d'individus, de groupements ou d'Etats. Dans ce cas particulier, la Libye avait déclaré que, contrairement à ce que prétendaient les Etats-Unis d'Amérique, elle n'avait rien à voir avec les actes terroristes perpétrés récemment, et s'était déclarée opposée à toutes opérations terroristes, telles que le détournement d'avions et l'assassinat d'innocents. Voilà pourquoi l'attaque perpétrée par les Etats-Unis contre la capitale libyenne, y compris le palais présidentiel de Tripoli, est d'autant plus injustifiable et mérite d'être condamnée par tous les membres du Mouvement des pays non alignés. En ma qualité de Président du Mouvement des pays non alignés, je demande instamment aux Etats-Unis et à tous les autres Etats de faire preuve de la plus grande retenue et de se garder de faire quoi que ce soit qui pourrait aggraver davantage la situation déjà tendue qui règne dans la région. Le Mouvement des pays non alignés assure la Libye de son ferme appui et de sa solidarité en cette heure critique."

A sa septième Conférence au sommet, le Mouvement des pays non alignés avait exprimé sa détermination de résister aux pressions économiques et politiques qui pourraient être exercées par n'importe quelle grande puissance contre des Etats petits et vulnérables. C'est dans ce contexte que, pour répondre aux inquiétudes

M. Bhagat (Inde)

formulées au cours des trois derniers mois au sujet de la menace et de l'emploi éventuel de la force contre la Libye, le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés a demandé instamment, lors d'une réunion spéciale, qu'aucune mesure précipitée ne soit prise, des situations de ce genre se prêtant mieux à un règlement par le dialogue que par des pressions. Pourtant, il faut regretter profondément que ces appels n'aient pas été entendus.

C'était la veille de la réunion ministérielle du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés à New Delhi que nous est parvenue la nouvelle choquante du bombardement aérien de la Libye. Les ministres se sont réunis immédiatement en session d'urgence pour examiner cet événement alarmant. Ils ont estimé à l'unanimité que l'agression commise contre la Libye représentait une violation flagrante de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance de ce pays et, en tant que telle, l'ont fermement condamnée. Ils ont rappelé qu'à leur réunion au sommet tenue en 1983, les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés avaient

"noté avec préoccupation la persistance des politiques d'intervention et d'ingérence, de pressions et de menaces ou d'emploi de la force, qui sont dirigées contre de nombreux pays non alignés, avec des conséquences périlleuses pour la paix et la sécurité." (Ibid., p. 49, par. 172)

et avaient invité tous les Etats à souscrire au principe de l'inadmissibilité de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou politique et l'indépendance économique des Etats.

Bien que le texte du communiqué en date du 15 avril soit déjà consigné dans un compte rendu du Conseil de sécurité, qu'il me soit permis d'en citer de nouveau certains extraits qui reflètent le sentiment profond d'indignation et d'inquiétude qu'éprouvent les pays non alignés :

"Les ministres et chefs de délégation des pays non alignés ... ont pris connaissance avec stupeur et une vive indignation des attaques armées lancées par les Etats-Unis d'Amérique, avec l'appui et la collaboration du Royaume-Uni, l'un de leurs alliés de l'OTAN, contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste. Ils ont condamné énergiquement cet acte d'agression ignoble, éhonté et commis sans provocation à l'encontre d'un autre pays non aligné, qui constitue une violation du droit international et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et menace la paix et la

M. Bhagat (Inde)

sécurité internationales. Cet acte d'agression perpétré par les Etats-Unis est d'autant plus condamnable qu'en leur qualité de membre permanent du Conseil de sécurité, les Etats-Unis sont responsables au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales et ont le devoir absolu de se conformer aux principes de la Charte.

M. Bhagat (Inde)

La communauté internationale a condamné toutes les activités terroristes, qu'elles soient le fait d'individus, de groupements ou d'Etats. Ces attaques lancées par les Etats-Unis sont donc d'autant plus répréhensibles.

Les ministres et chefs de délégation ont requis les Etats-Unis d'Amérique de mettre immédiatement fin à leurs opérations militaires, qui violent la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, mettent en danger la paix et la sécurité dans la région méditerranéenne et menacent gravement la paix et la sécurité internationales. Ils ont exigé aussi le prompt versement d'une juste indemnité à la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste pour les pertes humaines et matérielles qu'elle a subies.

Les ministres et chefs de délégation ont invité le Conseil de sécurité des Nations Unies à intervenir d'urgence pour condamner cet acte d'agression et en prévenir le renouvellement. Ils ont en outre instamment invité le Conseil à prendre des mesures pour assurer le prompt versement d'une juste indemnité à la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste.

Les ministres et chefs de délégation ont assuré de leur plein appui et de leur entière solidarité la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, qui protège et défend son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale. Ils ont assuré de leur profonde sympathie les autorités et le peuple de la Jamahiriya arabe libyenne pour les pertes qu'ils avaient subies." (S/17996, annexe, par. 1 et 2 et 6 à 8)

Les événements de la semaine dernière sont encore frais dans nos mémoires. Les membres non alignés du Conseil avaient, ensemble, parrainé un projet de résolution équilibré. Ce projet de résolution aurait condamné l'attaque armée menée par les Etats-Unis contre la Libye et engagé les Etats-Unis à s'abstenir immédiatement de toute attaque et de toute menace d'attaque. Il aurait également condamné toutes les activités terroristes, qu'elles soient le fait d'individus, de groupes ou d'Etats. En outre, il aurait engagé toutes les parties à s'abstenir de recourir à la force, à faire preuve de modération et à régler leurs différends par des moyens pacifiques conformément à la Charte des Nations Unies. Il aurait prié le Secrétaire général de prendre toutes mesures appropriées pour rétablir et assurer la paix dans la Méditerranée centrale. Nous regrettons qu'en raison des cinq votes négatifs, y compris le triple veto, le Conseil ait perdu l'occasion de

M. Bhagat (Inde)

bien marquer son attachement aux notions importantes contenues dans le projet de résolution.

Notre groupe ministériel est venu à New York directement de Tripoli, où il a pu se rendre compte par lui-même des dommages causés aux vies et aux biens de la population à la suite des bombardements. Plusieurs immeubles de zones résidentielles ont été détruits. Des familles entières ont été anéanties et plusieurs personnes, y compris des enfants, ont été tuées durant leur sommeil ou grièvement blessées. Lorsque le groupe ministériel s'est entretenu avec le colonel Kadhafi à Tripoli, le 20 avril, ce dernier a manifesté davantage de tristesse que de colère devant le chaos provoqué par l'action des Etats-Unis qui, a-t-il souligné, n'était rien d'autre qu'un acte d'agression contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Jamahiriya arabe libyenne. Il a rejeté les allégations des Etats-Unis et de certains de leurs alliés selon lesquelles il y aurait un lien entre la Libye et les attaques terroristes commises récemment et nié tout rapport entre son pays et ces attaques.

D'aucuns ont cherché à établir une relation de cause à effet entre une attaque reconnue contre un Etat souverain et une responsabilité présumée - laquelle a été niée - dans certains actes de terrorisme. Rien ne peut justifier le recours à la force massive ni une attaque armée contre un Etat souverain, contrairement aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Le Mouvement des pays non alignés partage l'horreur que le terrorisme inspire au monde entier. Ce sentiment se trouve reflété dans la déclaration de New Delhi adoptée la semaine dernière par le Bureau de coordination des pays non alignés, où un chapitre spécial évoque en détail la menace du terrorisme et souligne à quel point il est urgent de le combattre. Il y était également fait référence de façon appropriée dans le projet de résolution présenté au Conseil de sécurité par les pays non alignés.

Bien que le Conseil de sécurité demeure paralysé à la suite du triple veto émis lors du vote, ses responsabilités ne s'arrêtent pas là. En tant qu'organe responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil a le devoir impérieux de s'acquitter de ses responsabilités en la matière. Le Mouvement des pays non alignés et tous les peuples épris de paix de par le monde ne souhaitent pas voir la situation se détériorer davantage. Ce que nous demandons ici, c'est la paix, la désescalade et

M. Bhagat (Inde)

le relâchement des tensions. Nous en appelons aux Nations Unies, au Conseil de sécurité et au Secrétaire général pour qu'ils prennent les initiatives qui s'imposent d'urgence pour restaurer la paix et la tranquillité.

Contrairement à nos espoirs et à notre attente, la situation menace de se détériorer plus encore. Il existe un danger grandissant d'une nouvelle conflagration et d'un élargissement du conflit. L'heure est à la modération. Il faut éviter à tout prix toute aggravation de la situation. Le Conseil de sécurité a pour responsabilité principale de prendre des mesures préventives; il ne saurait se dérober à cette responsabilité. Les membres permanents ont une responsabilité encore plus grande : permettre au Conseil de s'acquitter de ses fonctions. En attendant, nous en appelons à nouveau à la communauté internationale pour qu'elle adopte une position ferme, sur la base des buts et principes de la Charte. Nous prions instamment notre Secrétaire général d'user de toute son autorité politique et morale pour le bien de la paix et de persuader les parties concernées de faire preuve de modération dans cette situation critique et de régler leurs différends par des moyens pacifiques, conformément à la Charte des Nations Unies.

Le PRESIDENT : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de l'Inde des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de la Yougoslavie, S. Exc. M. Raif Dizdarevic. Je lui souhaite la bienvenue et l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. DIZDAREVIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir permis et d'avoir permis aux autres membres de la délégation de la Réunion ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés de participer aux délibérations du Conseil de sécurité. La position de mon pays, la République socialiste fédérative de Yougoslavie, sur l'attaque aérienne commise récemment par les Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne non alignée est bien connue. Nous sommes venus ici pour faire part des opinions, des points de vue et des exigences du Mouvement des pays non alignés - lesquels forment les deux tiers des Membres de l'Organisation des Nations Unies - qui ont été définis et adoptés à l'unanimité lors de la Réunion ministérielle du Bureau de coordination à New Delhi. Le chef de notre délégation, le Ministre des affaires étrangères de l'Inde, qui a présidé notre réunion de New Delhi, s'est admirablement bien acquitté de cette tâche. Il n'est guère besoin d'ajouter quoi que ce soit à ce qu'il a déclaré. J'aimerais cependant souligner quelques points.

M. Dizdarevic (Yougoslavie)

Les pays non alignés sont résolument hostiles à la politique d'agression dans les relations internationales; aux actes commis en violation des principes de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité de tout pays; à la menace ou à l'emploi de la force, quel que soit le pays qui en est l'auteur. Les pays non alignés ont été unanimes dans leur défense de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité de la Jamahiriya arabe libyenne. Ils ont toujours défendu ces principes dans les relations internationales et le font encore maintenant. En défendant ces principes, ils se défendent eux-mêmes et défendent aussi les autres pays. En effet, ce n'est que sur ces principes que peuvent reposer la paix et la stabilité dans le monde et la sécurité pour chacun d'entre nous.

La Réunion ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés a demandé au Conseil de sécurité des Nations Unies de prendre d'urgence des mesures pour condamner cet acte d'agression et en empêcher la répétition. Elle l'a fait, profondément convaincue qu'il peut y avoir des conséquences à long terme et que c'est précisément le moment où le Conseil de sécurité doit agir, conformément à ses responsabilités et obligations, telles que les définit la Charte. Mais, en l'occurrence, le Conseil de sécurité, hélas, n'a pas rempli ses obligations et n'a pas su condamner ni empêcher la répétition de l'emploi de la force. Cela a des incidences à long terme sur les relations internationales.

La violence engendre la violence. Les problèmes ne peuvent être résolus par la force. La force ne fait que les multiplier. Si on tolérait la pratique à laquelle on a eu recours contre la Libye, de nouvelles agressions contre d'autres "Libyes" se multiplieraient. Il y aurait de nouveaux agresseurs et de nouvelles victimes. Ceux qui, aujourd'hui, n'ont pas réagi comme ils le devaient, n'auront pas, demain, le droit de le faire. D'ailleurs, peut-on accepter que les relations internationales prennent la voie de l'illégalité? On sait bien où mène cette voie : elle aboutit inmanquablement à une situation où le mot d'ordre serait le recours à la force et aux armes. En vérité, le langage de la force et des armes, même s'il l'on cherche à les circonscrire à des zones limitées, rend le risque d'un affrontement général très réel. Cette attaque contre la Libye ne nous en a-t-elle pas rapprochés encore davantage? C'est au Conseil de sécurité, organe des Nations Unies et de la communauté internationale, qu'incombe la responsabilité historique de nous en protéger. Nous voudrions croire que le Conseil de sécurité le fera. Les pays non alignés lancent un appel au Conseil de sécurité et exigent qu'il agisse en ce sens.

M. Dizdarevic (Yougoslavie)

Nous arrivons de Tripoli. Ce que nous y avons vu ne fait que renforcer nos exigences. Nous avons vu des scènes bouleversantes de mort; nous avons vu des hommes, des femmes et des enfants blessés, mutilés; nous avons vu les ruines d'immeubles d'habitation dans les quartiers résidentiels et les souffrances des innocents. Nous avons constaté que la résidence du dirigeant de la Libye, sa vie et celle des membres de sa famille étaient la cible de l'attaque. Nous avons été les témoins d'une indignation justifiée. Nous avons entendu des paroles de condamnation mais non de vengeance ni de la part des gens de la rue, ni au plus haut niveau.

Et c'est pour cela que le Conseil de sécurité est d'autant plus tenu de s'acquitter de ses responsabilités.

Le PRESIDENT : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de Cuba, S. Exc. M. Isidoro Malmierca Peoli. Je lui souhaite la bienvenue.

Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MALMIERCA PEOLI (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Nous prenons part à cette réunion du Conseil de sécurité pour traiter de l'agression commise par les Etats-Unis contre la Libye. Nous le faisons en application d'une décision de la Réunion ministérielle du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés qui vient de s'achever à New Delhi.

Le Mouvement des pays non alignés doit commémorer en septembre prochain le vingt-cinquième anniversaire de sa constitution, qui coïncide avec la tenue de sa huitième Conférence au sommet. Dans ce quart de siècle qui nous sépare de la première Conférence au sommet, tenue à Belgrade en 1961, notre mouvement a eu à analyser, au cours de ses différentes réunions, soit au niveau des chefs d'Etat ou de gouvernement soit au niveau des Ministres des relations extérieures, la situation internationale et a eu à faire connaître sa position à ce sujet.

De 1961 à ce jour, près de 40 réunions de ce genre ont eu lieu. Nous avons participé à plus de la moitié de ces réunions et avons étudié le déroulement des autres réunions. Nous pouvons affirmer que jamais auparavant le Mouvement des pays non alignés n'a fait preuve d'une solidarité aussi ferme, aussi totale, aussi unanime que celle qui s'est exprimée lors de la Réunion ministérielle du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés à la nouvelle de l'agression barbare lancée par le Gouvernement américain contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste.

M. Malmierca Peoli (Cuba)

Une réunion d'urgence des ministres et des chefs de délégation a été convoquée le jour même, 15 avril, avant même la date prévue pour l'ouverture de la Réunion ministérielle. A cette réunion, le communiqué qui condamnait l'agression des Etats-Unis contre la Libye et qui exprimait la solidarité du Mouvement non aligné avec le peuple et le Gouvernement libyens et avec son dirigeant, le colonel Muammar El-Kadhafi, a été adopté, sans objection ni réserve.

La Réunion a commencé le 16 avril. Le premier orateur, avant l'ouverture du débat général, a été le Ministre des relations extérieures de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste. Notre collègue, Kamil Hassan El-Mansur, a dénoncé les caractéristiques de l'attaque sauvage perpétrée contre le peuple libyen, attaque qui a causé la mort de femmes et d'enfants et a fait des centaines de blessés. Il a également proclamé la décision du peuple libyen de ne se laisser intimider ni par les attaques ni par les menaces et de défendre son indépendance, son intégrité territoriale et sa souveraineté à n'importe quel prix.

Par la suite, à la tribune de la Réunion ministérielle, les ministres et les chefs de délégation des quelque 100 délégations qui prenaient part à la réunion, ont formulé dans leurs discours, sous différentes formes et à des degrés divers, la condamnation de l'agression des Etats-Unis et exprimé leur solidarité avec le peuple et le Gouvernement libyens.

Quand la Réunion ministérielle a décidé qu'une délégation composée de l'Inde, de la Yougoslavie, du Sénégal, du Ghana, du Congo et de Cuba, se rendrait à Tripoli, en Libye et, ensuite, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, pour l'informer de ses accords, elle a exprimé la condamnation unanime des pays membres du Mouvement des non-alignés de l'agression barbare, sauvage et brutale des Etats-Unis et ses sentiments de solidarité avec le peuple et le Gouvernement libyens.

M. Malmierca Peoli (Cuba)

Nous estimons que cette réaction sans précédent correspond à la nature de l'agression perpétrée et témoigne de la conscience que nous avons que des agressions comme celle contre la Libye, sont en réalité des agressions contre l'indépendance, la souveraineté et la liberté de chacun de nos pays. Cette agression établit un précédent et contient une menace : demain, une violation identique du droit international contre l'un quelconque de nos pays pourrait se renouveler.

Il est intéressant de comparer l'unanimité réalisée par près de 100 pays réunis à New Delhi avec les résultats obtenus lors du vote au Conseil de sécurité, où seulement 9 membres sur 15 se sont prononcés pour la résolution présentée par les membres du Conseil appartenant au Mouvement non aligné.

Outre les Etats-Unis, qui ont avoué leur crime, et leur complice à qui incombe une part des responsabilités, trois pays ont, par leur vote, fait savoir qu'ils ne condamnaient pas l'agression commise contre la Libye, qu'ils ne condamnent pas les manifestations du terrorisme d'Etat ou de toute autre nature et qu'ils ne souhaitent pas voir l'Organisation des Nations Unies oeuvrer au maintien de la paix et à la prévention d'autres violations de la Charte.

Certains de ces pays proclament leur souci de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies et de ses différents organes, et pourtant, devant cet acte arrogant d'agression commis contre un petit pays, ils se font les complices de l'agresseur et ils sapent cette institution, et donc le Conseil de sécurité, sa crédibilité et sa capacité de contribuer à la recherche de la paix et de la sécurité.

Lorsque ce vote a eu lieu, notre délégation se trouvait à Tripoli, en Libye, où nous sommes arrivés le dimanche 20 avril et que nous avons quittée le 21 avril dans l'après-midi. Comme on le sait, nous avons exprimé au colonel Kadhafi la solidarité du Mouvement et l'avons informé des résultats de la réunion tenue à New Delhi. Le colonel Kadhafi nous a fait part de la gratitude de son peuple pour l'attitude adoptée par le Mouvement des pays non alignés et nous a réitéré la détermination du peuple libyen de lutter pour sa liberté, son indépendance et sa souveraineté, ainsi que sa confiance en la victoire.

Durant notre visite à Tripoli, nous avons pu constater les conséquences de l'agression commise par les avions de la force aérienne des Etats-Unis. Nous avons visité les zones résidentielles bombardées et l'ambassade de France, dont les

M. Malmierca Peoli (Cuba)

bureaux ont été détruits; nous sommes allés au cimetière rendre hommage à la mémoire de ceux qui sont tombés, et nous nous sommes rendus dans les hôpitaux où nous avons présenté aux blessés nos vœux de rétablissement. Dans ces hôpitaux nous avons vu des scènes terribles : des enfants, des adolescents, des femmes et des personnes âgées mutilés et condamnés à être des invalides. Mais même là, les blessés, qui ne pouvaient pas parler, montraient le poing pour proclamer leur volonté de ne pas capituler, de ne pas s'humilier devant les agresseurs. Dans les rues également, les parents des blessés et des victimes nous ont dit que Reagan était un assassin, qu'ils ne craignaient pas de nouvelles attaques et qu'ils étaient prêts, si cela s'avérait nécessaire, à lutter jusqu'à la mort pour défendre leur indépendance et leur liberté.

Mais il est une chose que nous n'avons pas vu à Tripoli : c'est la peur, le doute.

De même, il n'y a eu ni peur ni doute lors de notre réunion ministérielle à New Delhi. Mais il y a eu une décision. La décision de faire face à l'agression, de soutenir la victime de l'agression et de lutter pour empêcher que ces agressions se reproduisent.

Les Ministres réunis à New Delhi ont dit dans la Déclaration, et plus particulièrement dans le paragraphe concernant la Méditerranée, que l'agression commise par les Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste mettait en péril la paix, la stabilité et la sécurité internationales. Ils ont réaffirmé leur appui et leur solidarité entiers à la Jamhiriya arabe libyenne populaire et socialiste pour sauvegarder son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale, face aux menaces et aux pressions et au recours possible à la force.

Cette solidarité est nécessaire étant donné les menaces et les nouvelles agressions des Etats-Unis, menaces qui ont été réitérées par le président Reagan lui-même et par certains de ses complices les plus proches, lesquels disent qu'ils pourraient répéter leurs actions criminelles. Ils prétendent même présenter leurs alliés de l'OTAN comme des pays disposés à participer à une agression de plus grande envergure avec un objectif plus complexe, celui de renverser le gouvernement dirigé par le colonel Kadhafi.

Le cynisme dont font montre les impérialistes américains et leurs alliés est vraiment stupéfiant. Ils avouent leurs crimes sans vergogne et se vantent même de leurs desseins de les répéter à plus grande échelle.

M. Malmierca Peoli (Cuba)

La campagne de propagande que le gouvernement Reagan mène depuis plusieurs années a eu pour but de présenter le Gouvernement libyen comme l'instigateur et l'auteur d'actes terroristes et méritant, par conséquent, d'être puni pour ces actes.

Si ces messieurs les impérialistes appliquaient réellement ce code de conduite qui les oblige à punir les terroristes, comment expliquent-ils alors les relations privilégiées qu'ils entretiennent avec les racistes sud-africains et avec les sionistes de Tel-Aviv?

Nous avons souvent entendu en ces murs les représentants de ces régimes prononcer des discours dans lesquels ils ont admis avec un cynisme analogue à celui de leurs alliés et de leurs complices américains qu'ils s'étaient livrés à des actes de terrorisme contre des civils sans défense, dans les territoires d'autres Etats, violant la souveraineté et l'intégrité territoriale de ceux-ci et se réclamant du droit d'agir en marge des normes de la loi et du droit international.

Nous connaissons tous la politique d'"engagement constructif" des Etats-Unis avec le régime d'apartheid, ce même régime qui a perpétré en territoire angolais la tuerie de Kassinga et a bombardé Maputo, la capitale du Mozambique; ce même régime qui a exécuté des attentats de commandos à Lusaka, la capitale de la Zambie et qui, en 1975, a envahi l'Angola et occupe encore une partie de ce pays.

Nous savons tous que les Etats-Unis ont établi une alliance stratégique avec le régime de Tel-Aviv, ce régime qui occupe les territoires arabes et palestiniens, qui a envahi le Liban, qui a encerclé Beyrouth et qui a bombardé Tunis; ce même régime qui, il y a quelques jours, a lancé une attaque contre des réfugiés palestiniens en territoire libanais.

En réalité, c'est à Washington que se trouve le siège du terrorisme international et M. Reagan en est le chef bien connu. Les racistes de Pretoria et les sionistes de Tel-Aviv ne sont que des disciples privilégiés de leur tuteur et maître.

Aussi ne pouvons-nous manquer de dénoncer le fait que Reagan et ses alliés préparent de nouvelles agressions et essayer de créer les conditions nécessaires pour les prévenir.

Dans une déclaration qui dénonce la mise en projet de nouvelles agressions, le président Reagan a dit, il y a quelques jours, qu'une nouvelle "Libye" prenait forme au Nicaragua, l'arrière-cour des Etats-Unis, pour exploiter la situation

M. Malmierca Peoli (Cuba)

actuelle et essayer de modifier l'attitude des citoyens américains qui, pour la plupart, ont exprimé à maintes reprises leur opposition à l'agression militaire contre le Nicaragua.

C'est pourquoi Reagan a déjà entamé une campagne pour tenter de présenter le Nicaragua comme une autre Libye et pour préparer le terrain pour de nouvelles agressions. Et hier, 23 avril, M. Reagan a précisément menacé à nouveau d'attaquer la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste et il a également fait remarquer qu'il était prêt à ordonner une attaque militaire contre la Syrie et la République islamique d'Iran si, selon lui, ces pays avaient un lien quelconque avec des actions terroristes.

Tout cela représente vraiment un processus incroyable, lourd de violations constantes et flagrantes des normes les plus élémentaires régissant les relations internationales, dans lequel le criminel non seulement reconnaît ses crimes mais prévient qu'il les répétera contre ses victimes et contre de nouvelles victimes.

Les Etats-Unis, en essayant d'entraîner leurs alliés européens dans cette campagne d'intoxication contre la Libye et obtenir leur appui à ces actes d'agression, parlent de "preuves irréfutables" quant au lien qui existerait entre la Libye et les actions terroristes. Un jour, nous saurons qui a fomenté ces actions et d'où proviennent les fonds qui ont permis leur exécution.

Nous nous rappelons tous la soi-disant agression vietnamienne contre la flotte américaine dans le golfe du Tonkin, qui a servi de prétexte aux Etats-Unis pour envahir le Viet Nam. Nous nous rappelons tous également comment, par la suite, les Etats-Unis ont reconnu que l'incident du golfe du Tonkin avait été un mensonge pur et simple, un acte de provocation prémédité pour obtenir l'appui de l'opinion publique dans l'agression contre le Viet Nam.

M. Malmierca Peoli (Cuba)

Ces tactiques n'ont rien de nouveau. Si, dans la guerre du Viet Nam, le golfe du Tonkin a servi de prétexte pour l'invasion nazie de la Pologne, Hitler avait fabriqué de toutes pièces l'incident de Vesterplate.

Plus tard, nous saurons comment les nazis d'aujourd'hui ont fabriqué de toutes pièces leur acte de provocation.

Non, certes, les méthodes ne sont pas nouvelles. L'histoire nous a enseigné que ce genre de provocations sont vouées à la déroute mais qu'elles entraînent hélas! un lourd tribut de vies, de sang et de destructions.

Les impérialistes sont puissants et disposent d'armes modernes qu'ils utilisent sans scrupules. Pour les vaincre et célébrer leur déroute, comme on a célébré celle d'Hitler, de Playa Girón ou celle du Viet Nam, il faudra verser le sang de millions d'hommes et de femmes.

Dans un discours prononcé le 19 avril dernier lors de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de la victoire de Playa Girón et de la proclamation du caractère socialiste de notre révolution, le président Fidel Castro s'est référé à une récente réunion du Conseil de sécurité et au discours du représentant de mon pays, l'ambassadeur Alberto Velazco, dans lequel il a dénoncé les auteurs de l'agression brutale commise contre la Libye en les qualifiant d'héritiers légitimes d'Hitler.

Le président Fidel Castro a souligné :

"Quelle est la différence entre les méthodes de Reagan et les méthodes d'Hitler?"

Hitler a commencé par des guerres non déclarées, des attaques surprises de ses bombardiers à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit. Reagan, attaqué par surprise la Grenade, il a miné par surprise les ports du Nicaragua, sans pour autant, dans aucun de ces cas, avoir déclaré la guerre. Il a fait perfidement bombarder par surprise Tripoli en pleine nuit pour éliminer le chef d'Etat et sa famille. Tout cela en dépit de toutes les normes et de toutes les traditions, y compris des lois de la guerre. Ses méthodes consistant à recourir systématiquement au mensonge pour essayer de justifier ses actions et à invoquer tout prétexte pour justifier aussi bien les crimes commis à la Grenade que les crimes commis au Nicaragua ou encore les crimes commis à Tripoli, sont des méthodes hitlériennes. Sa manière de manipuler effrontément l'opinion publique pour l'amener à appuyer sa politique en recourant aux moyens de masse sont des méthodes hitlériennes.

M. Malmierca Peoli (Cuba)

Son exaltation constante au chauvinisme et au patriotisme vulgaire sont des méthodes hitlériennes. Son arrogance, son mépris de l'opinion internationale, et en particulier de celle des peuples du tiers monde - ce qui n'est pas sans connotations racistes - sont indubitablement hitlériens."

Le monde ne saurait fermer les yeux devant les réalités. Il ne saurait méconnaître que la voie de l'agression impérialiste contre les peuples qui ne se soumettent pas et n'obéissent pas au diktat risque de nous conduire à une terrible situation.

Si nous nous fions à ce que dit M. Reagan, nous ne pouvons que nous attendre à des agressions contre la Libye et contre d'autres Etats indépendants.

Pour terminer, je voudrais redire notre certitude que l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité en particulier sauront s'acquitter de la mission historique qui leur a été confiée et qui est de défendre la paix. Dans cette entreprise ils peuvent compter sur le concours du peuple et du Gouvernement révolutionnaire cubains.

Au peuple et au Gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, nous exprimons à nouveau notre solidarité la plus ferme et leur disons que nous sommes certains de leur victoire.

Un peuple qui a décidé de défendre son indépendance et sa liberté ne peut jamais être vaincu.

M. GBEHO (Ghana) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation vous a déjà félicité à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Qu'il me soit cependant permis de vous exprimer maintenant, à titre personnel, mes félicitations pour la manière dont vous avez dirigé jusqu'à présent le Conseil. Le Ghana, bien qu'il ne fasse pas partie de l'Afrique francophone, et la France entretiennent des relations très amicales. Je note avec plaisir que les relations entre nos deux pays sont empreintes, de part et d'autre, du respect des principes et de l'histoire de nos pays. Même si ce n'est que depuis peu que je travaille personnellement avec vous à l'Organisation des Nations Unies, je n'en apprécie pas moins votre grand talent de diplomate. Je ne doute pas que votre direction sera grandement bénéfique au Conseil.

La délégation ghanéenne a déjà fait connaître ses vues au Conseil de sécurité sur le raid aérien qui a eu lieu la semaine dernière contre le territoire de la Jamahiriya arabe libyenne. J'ai demandé à prendre la parole aujourd'hui pour deux raisons : premièrement, parce que le Ghana a eu l'honneur de faire partie de la

M. Gbeho (Ghana)

délégation ministérielle des pays non alignés chargée d'apporter le message du Mouvement au Conseil de sécurité, et, deuxièmement, parce que les déclarations prononcées par certains dirigeants, depuis la mise aux voix du projet de résolution présenté à ce sujet au Conseil de sécurité par les pays non alignés, nous font craindre un nouveau recours à la force contre un Etat membre du Groupe des pays non alignés. Mon intervention vise donc à chercher à contenir la situation explosive qui sévit entre les Etats-Unis et la Libye et à aider le Conseil à trouver le moyen d'agir en suivant la voie de la paix.

A cet égard, je suis chargé de transmettre, à vous, Monsieur le Président, et aux autres membres du Conseil, les regrets du Secrétaire aux affaires étrangères du Ghana qui, en raison d'autres affaires d'Etat urgentes, n'a pu venir participer au débat d'aujourd'hui.

Le Président de notre délégation, S. Exc. M. Balai Ram Bhagat, ministre des affaires étrangères de l'Inde, a déjà exposé au Conseil les détails de la décision prise lors de la réunion d'urgence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, qui s'est tenue le 15 avril à New Delhi. Il a été appuyé par d'autres ministres du Mouvement des non-alignés. Je ne répéterai donc pas ce qu'ils ont déjà dit. Qu'il me soit cependant permis d'ajouter que le Ghana partage les sentiments de profonde indignation et de profonde consternation exprimés par les ministres à la suite de l'attaque armée lancée contre le territoire souverain de la Libye, non seulement parce que les Etats-Unis ont recouru à l'inacceptable emploi de la force contre la Libye, en contravention de la Charte, mais aussi parce que l'agression effrénée qui vient d'être commise contre un pays non aligné est également une violation du droit international. Dans ces regrettables circonstances, notre condamnation de cet acte illégal et brutal ne saurait mieux être traduite que dans notre expression de solidarité avec la Libye.

Il importe que les membres du Conseil sachent que la décision de blâmer sans réserve les Etats-Unis pour leur emploi de la force contre la Libye n'a été prise par notre mouvement qu'après un examen approfondi de tous les aspects de la question, y compris l'allégation des Etats-Unis selon laquelle ils auraient agi en vertu de la légitime défense et dans le but de mettre fin au terrorisme international. Cependant, c'est à l'unanimité qu'il a été conclu à la Réunion ministérielle que le recours à la force ne saurait être admis en l'occurrence, étant donné que les Etats-Unis disposaient de nombreuses autres options pour régler le problème.

M. Gbeho (Ghana)

En outre, chacun s'accordait à penser que se détourner de la Charte et des normes de conduite internationale reviendrait dans ce cas précis, à créer à long terme un dangereux précédent dont les pays non alignés, pour la plupart des pays petits et peu importants militairement, seraient les victimes.

Je ne reviendrai pas sur les arguments juridiques invoqués par les Etats-Unis, qui prétendent avoir exercé leur droit de légitime défense conformément à l'Article 51 de la Charte. Ma délégation a déjà parlé de cet aspect de la question. Toutefois, j'aimerais rappeler aux membres du Conseil que la plupart des pays non alignés ont accédé à l'indépendance et sont devenus des nations grâce au respect et à la promotion des buts et principes de la Charte. Ces mêmes principes garantissent notre souveraineté aussi bien que notre sécurité individuelle et collective. Nous avons par conséquent pour premier devoir de défendre et de promouvoir les buts et les principes de la Charte, à tout moment. En l'occurrence, il ne saurait y avoir de respect sélectif des principes de la Charte sans que la sécurité et l'existence de nos pays respectifs en souffrent gravement. Voilà pourquoi le Ghana juge de son devoir, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales et compte tenu de la vulnérabilité militaire de tous les Etats non alignés, de faire écho à la condamnation du recours à la force armée par les Etats-Unis dans leur différend avec la Libye. La Charte et le droit international proscrivent cette politique et notre intention est de continuer à appuyer le respect du droit et de l'ordre internationaux.

La visite que nous avons effectuée cette semaine en Libye a permis à ma délégation de se rendre compte par elle-même des résultats traumatisants du recours à la force pour régler les différends entre pays. Malheureusement, les victimes de ce que l'on a appelé le "bombardement chirurgical" de Tripoli par les Etats-Unis sont essentiellement des femmes et des enfants. Les inscriptions sur les tombes du cimetière situé aux abords de Tripoli indiquent que les victimes n'ont pas plus de six, sept ou neuf ans. Elles sont mortes pendant leur sommeil innocent, à deux heures du matin le 14 avril. Les erreurs commises par les bombardiers américains, dans l'identification des objectifs ou la précision du tir ont fait de nombreuses victimes civiles et occasionné d'importants dégâts. Les huit membres de la famille Mishergi, famille libyenne fortunée et bien connue, qui vivaient à quelques centaines de mètres de l'ambassade de France à Tripoli, ont été assassinés dans leurs lits aux premières heures de ce jour funeste. A l'hôpital central de

M. Gbeho (Ghana)

Tripoli, nous avons vu de jeunes enfants grièvement blessés, certains atteints au cerveau de manière irréversible, d'autres attendant que se passe le peu de vie qui leur restait et que l'on débranche les machines qui leur permettaient de survivre artificiellement. Les bombes particulièrement inhumaines employées lors de l'attaque armée ont tragiquement et après coup augmenté le nombre des victimes car certaines de ces bombes ont explosé plusieurs heures et même plusieurs jours après l'attaque, tuant et blessant d'autres civils. C'est ainsi que l'une des victimes que nous avons vues à l'hôpital a perdu un avant-bras et l'oeil droit deux jours après l'attaque en tentant, une fraction de seconde trop tard, d'empêcher de jeunes enfants de jouer avec une bombe non explosée. Je pourrais poursuivre le récit de mes observations mais je n'abuserai pas du temps du Conseil et lui épargnerai les détails sanglants. Je me bornerai à dire que notre pénible expérience a convaincu davantage encore la délégation ghanéenne que le recours à la force devrait continuer à être rejeté en tant que moyen de régler les différends.

Chacun est en droit de dire, comme du reste certains dirigeants américains semblent l'avoir fait : et les femmes et les enfants innocents tombés sous les balles des assassins en Europe et au Moyen-Orient? Je tiens à réaffirmer sans équivoque que le Ghana ne cessera jamais de condamner les actes gratuits de terrorisme, quelle qu'en soit l'origine. Nous avons perdu l'un de nos ressortissants innocents lorsqu'un avion détourné a été "pris d'assaut" sur une piste d'envol à Malte. Nous avons déploré la violence alors et nous la déplorons aujourd'hui encore, qu'elle soit le fait de particuliers ou d'Etats. Toutefois, comme de nombreux Etats européens, nous ne croyons pas que l'on puisse contenir ou éliminer totalement le terrorisme international en recourant davantage à la violence. L'histoire regorge d'exemples où la violence a entraîné une plus grande violence, dans un cycle interminable. De même, nous pensons que les Etats doivent eux-mêmes s'efforcer de ne pas être un véhicule de terreur car pareils actes peuvent aisément dégénérer en guerre aux conséquences tragiques pour la paix et la sécurité internationales.

Lors de notre rencontre avec le dirigeant libyen - S. Exc. le colonel Muammar Kadhafi - celui-ci a répété que la Libye n'était pas responsable du terrorisme international et nous n'avons aucune raison de mettre en doute la parole du chef d'Etat libyen quand il nie être responsable du terrorisme international. Les adversaires du colonel Kadhafi se sont récemment répandus en accusations contre

M. Gbeho (Ghana)

lui et contre la Libye mais il convient de rappeler qu'aucune preuve irréfutable n'a été présentée au Conseil de sécurité pour étayer ces accusations. La question nous paraît tellement grave que toute preuve qu'un Etat se rend complice de terrorisme international devrait être mise à la disposition du Conseil de sécurité afin que celui-ci l'analyse objectivement et prenne les mesures qui s'imposent, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité. Ma délégation se voit donc dans l'impossibilité d'appuyer ces accusations générales et sans preuves, ni à plus forte raison, de sanctionner un recours à la force armée qui en découlerait par n'importe quel Etat Membre contre la Libye.

Aussi bien les Etats-Unis que le Royaume-Uni ont persisté à affirmer à leurs ressortissants respectifs et à la communauté internationale que les raids de la semaine dernière visaient des installations militaires et des installations terroristes. Ce que nous avons vu il y a quelques jours à Tripoli prouve le contraire. Les victimes des bombardements ont essentiellement été des civils. Le choix des objectifs montre à l'évidence que les habitations du dirigeant libyen et de certains de ses collègues étaient les cibles désignées, ce qui explique la concentration des bombardements sur des quartiers résidentiels. Ma délégation est profondément attristée de voir que les Etats-Unis et le Royaume-Uni - deux membres permanents du Conseil de sécurité - ont décidé non seulement de recourir à la force armée contre un autre Etat Membre des Nations Unies, mais aussi de choisir des objectifs civils pour cette démonstration de leur puissance de feu.

M. Gbeho (Ghana)

La Charte a été violée, et cette violation ne devrait pas être légitimée du fait qu'elle a été commise par une superpuissance. La notion que la force prime le droit lorsqu'un Etat peut y souscrire impunément procède d'une politique archaïque, discréditée et dangereuse que le Conseil devrait fermement décourager. L'ère actuelle est celle de la coopération internationale et de l'interdépendance, et il nous faut veiller collectivement à ne pas commencer des guerres qui risqueraient fort bien d'échapper à tout contrôle.

Nous avons condamné l'emploi de la force par un membre permanent du Conseil de sécurité, mais ce n'est pas là notre seul objectif ni même notre objectif principal dans ce débat. Notre objectif est de soutenir les règles fondamentales dont l'application permettra la réduction des tensions entre les deux pays et ouvrira la voie à un règlement non militaire du différend. A cet égard, nous déplorons certaines déclarations qui ont été publiées récemment dans la presse et selon lesquelles on aurait de nouveau recours à la force. Nous tenons à lancer un appel aux deux parties pour qu'elles fassent preuve de la plus grande modération et, à ce stade, qu'elles confient au Secrétaire général un rôle plus grand dans la recherche d'une solution.

La délégation ghanéenne sait bien que le projet de résolution présenté par les Etats membres non alignés du Conseil de sécurité a été rejeté à cause du triple veto des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France, mais elle ne considère pas que la responsabilité qui incombe au Conseil en vue d'assurer la promotion de la paix entre les Etats-Unis et la Libye s'arrête là. A cet égard, les pays non alignés pourraient également jouer un rôle, et nous saisissons cette occasion pour demander instamment au Conseil, par le truchement de son Président, d'envisager ce rôle sérieusement.

Enfin, ma délégation considérerait que sa déclaration d'aujourd'hui est incomplète si elle manquait de souligner, une fois de plus, que le Conseil et la communauté internationale doivent s'attaquer, avec courage et objectivité, à la cause fondamentale du problème du terrorisme pour éliminer le phénomène du terrorisme international. L'affirmation selon laquelle la cause fondamentale du terrorisme est "la conduite meurtrière du Gouvernement libyen et de ses agents" non seulement est difficile à étayer mais revient à confondre les symptômes et la cause. Tous les membres du Conseil savent, même s'ils refusent de l'admettre publiquement, que la cause du terrorisme international résulte du sentiment de

M. Gbeho (Ghana)

frustration ressenti par les Palestiniens et les Arabes en général devant l'incapacité de la communauté internationale, notamment des amis d'Israël, de faire en sorte que justice leur soit faite et que les droits inaliénables de millions de Palestiniens à une patrie et à une vie dans la dignité soient assurés. Le lien entre l'exigence de justice, les droits inaliénables et le phénomène du terrorisme est trop clair pour être nié. C'est là la vérité, toute la vérité et rien que la vérité. Ainsi, à moins qu'on ne s'attaque à la cause fondamentale du problème, le terrorisme persistera indépendamment du colonel Kadhafi.

C'est aujourd'hui une occasion solennelle et historique, et ma délégation voudrait demander au Conseil, en particulier à ses membres permanents, de soutenir la Charte, car il n'y a pas d'autre solution de rechange à cette responsabilité si l'humanité veut survivre et se développer dans la paix et l'harmonie. Sanctionner indirectement la menace ou l'emploi de la force revient à compromettre le prestige et l'autorité du Conseil au détriment de nos intérêts communs. Allons donc au-delà de ce qui s'est déjà produit et cherchons des voies nouvelles pour favoriser la paix et l'établissement de relations constructives entre les parties au différend. Pour notre part, nous sommes prêts à jouer tout rôle, si petit soit-il, qui puisse permettre la réalisation de cet objectif.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Ghana pour les paroles particulièrement aimables qu'il a eues à mon égard et à l'égard de mon pays.

M. ADOUKI (Congo) : Le Congo a exprimé son point de vue récemment, pas plus tard que le 18 avril dernier, sur l'agression - qu'il condamne - perpétrée par les Etats-Unis d'Amérique contre la Libye, sa souveraineté, son intégrité territoriale.

Je n'y reviendrai donc pas sinon pour ajouter brièvement qu'une superpuissance, membre du Conseil de sécurité, à l'économie, à la monnaie, à la force militaire considérables que l'on sait, ne pouvait bombarder un Etat, de surcroît membre du Mouvement des pays non alignés, au mépris et en violation de la Charte et des autres instruments internationaux, notamment ceux relatifs au règlement pacifique des différends, sans que la communauté internationale s'en émeuve.

La spontanéité des milliers de manifestants hostiles à cette agression américaine a gagné l'ensemble des capitales du monde, y compris Berlin, ville - ironie du sort - présumée à l'origine de l'agression.

M. Adouki (Congo)

Le Congo était membre de la délégation ministérielle dépêchée par le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés; c'est donc en cette qualité que j'inscrirai ma brève intervention, en lieu et place de mon ministre, empêché.

J'apprécie et je fais miennes les contributions fort importantes des distingués ministres des affaires étrangères qui ont pris la parole avant moi, en particulier celle du Ministre des affaires étrangères de l'Inde, Président de la délégation.

Lorsqu'une décision de l'importance d'un projet de résolution du Conseil de sécurité est rejetée pour des motifs divers, parfois même valables, le risque est toujours grand de se priver, par la même occasion, de voies et moyens propices à l'action et générateurs d'espoir.

Il en est ainsi de certaines dispositions essentielles qui auraient pu, si le dernier projet avait été adopté, permettre à l'Organisation des Nations Unies, à son Secrétaire général ou au Conseil de sécurité, de jouer un rôle à la mesure des événements et de la crise qui ont justifié sa saisine.

Ce rôle aurait pu consister sinon à faciliter le dialogue entre les parties en présence, du moins à encourager le recours aux moyens pacifiques de règlement des différends dont l'ordre international est abondamment pourvu. En n'ayant pris aucune mesure dans ce sens, les partisans les plus déterminés de l'usage de la violence armée pourraient considérer cette sorte d'anesthésie de la part de l'Organisation comme un hommage à leur politique.

Pourtant, il paraît du plus haut intérêt pour la paix et la sécurité internationales de ne pas encourager, même par abstention ou omission, le développement d'un droit de cette sorte de violence, y compris sous couvert de la légitime défense.

M. Adouki (Congo)

C'est ainsi en effet que se sont déclenchés au cours de l'histoire des conflits majeurs, dont l'étincelle initiatrice a toujours eu pour motivation des décisions unilatérales fondées sur une interprétation pour le moins libre des dispositions collectives.

Il nous faut par conséquent souligner l'importance de la diplomatie préventive dans le cas d'espèce. En s'assignant par exemple comme devoir d'analyser un phénomène universellement condamné, tel le terrorisme, afin d'en tirer toutes les conséquences au plan du rapport entre ce phénomène et les questions de paix et de sécurité dans le monde, le Conseil de sécurité ferait certainement oeuvre utile.

Ce disant, le Congo voudrait souligner les graves préoccupations que peuvent causer à l'heure actuelle certaines démarches de la part des puissances animées de l'intention proclamée de livrer bataille au terrorisme. Il ne fait aucun doute dans notre esprit que la communauté internationale arriverait facilement à circonscrire dans ses tenants et aboutissants une notion sur laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies s'est déjà prononcée par consensus par la résolution 40/61.

On se souviendra que l'Assemblée générale de l'ONU parle de "mesures visant à prévenir le terrorisme international qui met en danger ou anéantit d'innocentes vies humaines, ou compromet les libertés fondamentales, et [de l']étude des causes sous-jacentes des formes de terrorisme et d'actes de violence qui ont leur origine dans la misère, les déceptions, les griefs et le désespoir et qui poussent certaines personnes à sacrifier des vies humaines, y compris la leur, pour tenter d'apporter des changements radicaux".

Voilà donc la quintessence du problème. Avec la volonté bien déterminée d'en venir à bout - et non pas de susciter des griefs supplémentaires - cette organisation pourrait l'extraire des mains d'Etats ou d'individus rongés par la soif dangereuse de faire de la violence et de l'usage de la force une norme de conduite dans les affaires internationales.

Il s'agit donc ici d'un appel. Un appel à la raison, à la modération et à la coopération la plus large possible, sans exclusive pour le bien de la communauté internationale.

Le PRESIDENT : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste, mais le représentant des Etats-Unis a demandé la parole pour exercer son droit de réponse. Je la lui donne.

M. WALTERS (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Je ne m'abaisserai pas à répondre aux insultes lancées à l'adresse de mon gouvernement par le Ministre des affaires étrangères de Cuba. La comparaison avec l'hitlérisme est répugnante. Des centaines de milliers d'Américains ont perdu la vie pour combattre Hitler. Il ne sait même pas ce qu'est l'hitlérisme. Mon pays a accueilli plus d'un million de réfugiés, qui fuyaient la terreur et la répression existant dans son pays; 10 p. 100 de la population s'est enfuie pour échapper à la terreur et à la répression qu'y fait régner son gouvernement, et il a la prétention de venir ici nous donner des leçons sur ce qu'est le terrorisme et ce qu'il n'est pas.

Nous venons d'entendre les déclarations de membres d'une délégation qui a participé à la réunion ministérielle du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés qui s'est tenue à New Delhi la semaine dernière. J'aimerais rappeler que les "non-alignés" ont fait paraître le 15 avril un communiqué accusant les Etats-Unis de toutes sortes de méfaits, y compris d'un "acte d'agression ignoble, éhonté et commis sans provocation" (S/17996, annexe, par. 1) contre la Libye.

L'alignement des non-alignés contre les Etats-Unis n'est pas nouveau, mais rarement s'était-il manifesté avec autant d'arrogance qu'ici, cet après-midi. Un conflit d'envergure oppose depuis six ans l'Iran et l'Iraq; le communiqué des non-alignés ne souffle mot de ce conflit. Ceux auxquels le communiqué fait allusion sont en nombre infiniment plus petit. Pourquoi y a-t-il aussi facilement unanimité lorsqu'il s'agit de s'en prendre aux Etats-Unis, alors que rien n'est dit à propos de la grande guerre qui fait rage actuellement et qui décime des milliers de personnes? Mais peut-être est-ce cela le non-alignement; je n'en sais rien.

Il y a trois jours, les Etats-Unis, auxquels s'étaient joints plusieurs autres membres du Conseil, ont voté contre un document tout aussi entaché de nullité, qui condamnait de manière injustifiable l'action des Etats-Unis en Libye. Il faut qu'on sache que mon pays est profondément indigné et qu'il n'oubliera pas cette opinion totalement partielle s'agissant des récents événements. Je pose à nouveau la question suivante : combien d'Américains devront-ils mourir pour que l'on nous reconnaisse le droit d'agir?

Je me demande en lisant ces deux documents si leurs auteurs cherchaient véritablement à confondre le criminel et la victime et s'ils se rendent compte de tout ce que leurs accusations impliquent. Je suis choqué de ce qu'aucun de ces

M. Walters (Etats-Unis)

documents ne tient compte du terrorisme libyen, qui a été amplement démontré à plusieurs reprises devant le monde entier. Les Gouvernements du Royaume-Uni et de la République fédérale d'Allemagne ont tous deux reconnu qu'ils étaient en possession de preuves irréfutables de la complicité libyenne dans le crime ignoble commis à Berlin. Ont-ils fait mention des nombreuses menaces proférées par le colonel Kadhafi contre les Etats-Unis, y compris un appel à la guerre sur 100 fronts? Comme je l'ai dit en cette salle le 15 avril,

"Prétendre que riposter au terrorisme c'est du terrorisme, c'est de l'hypocrisie; c'est comme si l'on mettait en parallèle le crime et ceux qui le combattent." (S/PV.2674, p. 19)

En présence d'actes renouvelés de violence contre des citoyens des Etats-Unis et après avoir fait preuve de la plus grande modération, les Etats-Unis ont réagi contre les actes intolérables commis par la Libye. Comme le président Reagan l'a dit la semaine dernière, demeurer passif en présence des attaques terroristes libyennes telles que l'attentat de Berlin n'aurait été qu'un encouragement à commettre de nouveaux actes de terrorisme.

Ce qui m'a étonné, c'est d'entendre mon pays dénoncé devant le Conseil par certains pays qui ont recherché et obtenu auprès des Etats-Unis une coopération active lorsqu'ils étaient eux-mêmes aux prises avec des problèmes de terrorisme et qui n'ont pas hésité à recourir à la force la plus extrême pour les combattre.

J'ai entendu au cours de ce débat une autre accusation que je désire contester. Un certain nombre d'orateurs ont dit que l'action des Etats-Unis contre la Libye était condamnable parce qu'un grand pays avait attaqué un petit pays. La référence aux dimensions respectives des deux pays est exacte, mais c'est le seul élément de vérité de ces accusations. Je voudrais poser la question suivante à ceux qui nous ont parlé de ce qu'ils ont vu à Tripoli : Avez-vous vu les massacres d'hommes, de femmes et d'enfants perpétrés dans les aéroports de Vienne et de Rome? Avez-vous vu ceux qui ont été assassinés ou blessés à Berlin? La voie qui mène de Beyrouth à Berlin est jonchée des corps brisés ou éclatés laissés derrière eux par les agents du colonel Kadhafi. Certains n'en ont jamais parlé. Je me demande pourquoi.

Parler des dimensions d'une nation est hors de propos. Ce qui importe ici, ce sont les droits des nations, grandes ou petites, droits qui sont reconnus en droit international et par la Charte des Nations Unies. L'Article 51 de la Charte des

M. Walters (Etats-Unis)

Nations Unies reconnaît expressément le droit dont il est question dans ce débat : le droit de légitime défense des Etats Membres; le droit de ces Etats de se défendre et de défendre leurs citoyens.

Parler des dimensions d'un pays, ce n'est rien comprendre s'agissant du terrorisme. Malheureusement, dans le monde infâme du terrorisme, la mort vient en petits colis. Par exemple, la charge d'explosif découverte dans une valise à l'aéroport d'Heathrow jeudi dernier pesait moins de cinq kilos. Elle était suffisamment puissante pour détruire un avion entier avec ses innocents passagers et son équipage, au total plus de 300 personnes. Selon les experts, l'explosif qui a endommagé l'appareil civil de la TWA le 2 avril pesait moins d'une livre. Pourtant, il était suffisamment puissant pour ouvrir un trou dans la carlingue, causer la mort de quatre passagers - dont l'un dois-je ajouter était un bébé - et compromettre la vie des autres passagers. Les armes qu'il était prévu d'utiliser contre le Club des officiers américains d'Ankara étaient des grenades. Elles auraient pu faire de nombreuses victimes parmi les Américains et la population turque si les autorités turques n'avaient déjoué l'attentat. Et lors d'un des incidents les plus tragiques, trois otages - un Américain et deux Britanniques - ont été tués au Liban d'une balle dans la tête, tandis qu'un autre Américain, fonctionnaire à l'ambassade des Etats-Unis à Khartoum, a été grièvement blessé par une balle terroriste et est actuellement à l'hôpital dans un état grave.

Il n'est pas nécessaire de disposer de la technique de pointe et des ressources d'un grand pays pour semer la destruction dans une société civilisée. N'importe quel petit groupe d'individus déterminés, fanatiques et, devrais-je ajouter, déments peut s'essayer au terrorisme. Cela est encore plus dangereux lorsque ce groupe bénéficie de l'appui d'un Etat, tel que la Libye, en violation flagrante du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte.

M. Walters (Etats-Unis)

Je voudrais faire une autre observation.

De nombreux orateurs ont attiré l'attention sur les victimes civiles en Libye. Ces morts sont vraiment regrettables. Mais il est important de rappeler qu'elles résultent d'une réponse légitime des Etats-Unis à des actes de terrorisme répétés et préparés dans le passé par la Libye en violation de la Charte. Et c'est également un fait que les objectifs civils ont été évités au maximum. Ce qui ne fut pas le cas lorsqu'ont été commis les actes de terrorisme que j'ai déjà mentionnés.

Les questions dont le Conseil est saisi ne sont ni la taille des pays ni le nombre des victimes civiles. La question principale demeure le fléau du terrorisme et la manière dont les nations civilisées peuvent régler ce problème.

On n'a jamais nommé la Libye. Les pays européens ont-ils désigné la Libye sans preuve? Depuis ces deux dernières années, quatorze "diplomates" libyens ont été expulsés de pays européens pour des "actes criminels". Je me demande combien de pays non alignés ont relevé ce fait.

Au sujet des déclarations qu'ont faites avant moi d'autres orateurs au cours de ce débat, je ne peux m'empêcher de m'élever personnellement contre une observation particulière qu'a faite le représentant libyen lundi dernier. Il a dit que les actes des Etats-Unis en Libye étaient des actes dirigés "contre toute la nation arabe". Cette accusation est manifestement fausse et calomnie le peuple américain. C'est faux parce que les Etats-Unis maintiennent des relations étroites et précieuses avec la plupart des pays du monde arabe. Comme le président Reagan l'a dit hier :

"Que personne ne s'y méprenne; ce n'est pas un conflit entre les démocraties occidentales et le monde arabe. Ceux qui tolèrent que l'on fasse la guerre en procédant à des attaques lâches contre des tierces personnes sans défense, y compris des femmes et des enfants, ne constituent qu'une infime minorité. Nous espérons que le monde arabe se joindra à nous pour éliminer le fléau du terrorisme."

Les remarques du représentant libyen constituent une calomnie contre mon pays, parce que les Etats-Unis, comme on le sait, sont un pays composé de gens d'origine ethnique différente, y compris de gens du monde arabe. Les Arabo-américains sont membres à part entière de la société américaine. Ils apprécient leurs liens avec le monde arabe et ils sont un éléments essentiel de l'échange culturel entre les

M. Walters (Etats-Unis)

Etats-Unis et le monde arabe. Ils partagent avec les autres américains un sentiment d'horreur face à la montée du terrorisme et ils appuient les efforts déployés pour combattre ce phénomène.

Qu'il me soit permis de faire une dernière observation.

Ces derniers jours, un certain nombre de pays, notamment des pays de l'Europe, ont pris des mesures qui soulignent leur préoccupation devant le terrorisme libyen. Parmi ces mesures figurent la restriction du personnel des missions libyennes et de leurs activités ainsi que le contrôle des déplacements de Libyens, officiels et non officiels. Les Etats-Unis s'associent à ces mesures, car elles font partie des moyens nécessaires aux sociétés libres pour se protéger. Nous nous félicitons également de la dénonciation, par le premier ministre indien, Rajiv Gandhi, à la réunion ministérielle des pays non alignés, de "toutes les formes d'activités terroristes, qu'elles soient le fait d'individus ou d'Etats". Nous espérons que toute la communauté internationale finira par comprendre comme nous le danger que représente le terrorisme pour la communauté internationale et qu'elle adoptera les mesures nécessaires pour répondre à ce danger. Nous espérons que ces mesures seront développées et élargies à l'avenir, afin que la lutte contre le terrorisme libyen devienne un jour efficace et assure la sécurité de nos citoyens et sociétés. Les Etats-Unis, pour leur part, ne se déroberont pas à la lutte contre le terrorisme et contre ceux qui le pratiquent contre nous.

Le PRESIDENT : Le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne a demandé à prendre la parole dans l'exercice de son droit de réponse. Je lui donne la parole.

M. TREIKI (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Je n'ai pas grand-chose à ajouter, car le Ministre des affaires étrangères de l'Inde, chef de la délégation des non-alignés, les Ministres des affaires étrangères de Yougoslavie et de Cuba ainsi que les représentants du Ghana et du Congo ont tout dit ou presque tout. Ils ont assuré avec la plus grande clarté avoir constaté les crimes commis par l'impérialisme américain et les crimes commis par le nouvel Hitler. Au nom de plus de 100 Etats, au nom du monde entier, ils vous ont assuré qu'ils condamnaient l'agression sauvage qu'ont commis les Etats-Unis, l'impérialisme américain et le dirigeant du terrorisme international. Comme l'a déclaré le Ministre des affaires étrangères de Cuba, Reagan est le dirigeant du plus grand gang terroriste du monde. Je ne voudrais pas ajouter quoi que ce soit à

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

ce qu'il a déjà dit. J'aimerais cependant dire - et je m'excuse auprès du représentant des Etats-Unis - si j'étais à sa place, je serais, moi aussi, plongé dans le plus grand embarras, car il est très difficile de défendre un crime aussi grave que celui qu'ont commis les Etats-Unis contre le peuple de la Jamahiriya arabe libyenne. D'ailleurs, les Etats-Unis ont commis également des crimes contre d'autres petits pays, tels que le Viet Nam et le Nicaragua ainsi que contre le peuple palestinien et le peuple cubain, et j'en passe. Les Etats-Unis ont choisi de perpétrer leur crime contre notre pays le jour-anniversaire de leur tentative d'invasion de Cuba, autrement connue comme l'attaque impérialiste de la baie des Cochons. Ce crime ne pouvait que se répéter.

Le représentant américain discourt sur le terrorisme. Il ne semble pas savoir que son pays pratique le terrorisme contre des petits pays. Au nom de qui, au nom de quelle civilisation a-t-on tué, des milliers de Vietnamiens? Je voudrais lui demander également au nom de qui, au nom de quelle civilisation tue-t-on des Palestiniens. Le représentant américain parle de l'amitié de son pays pour les Arabes. Je voudrais lui dire que c'est faux. Je défie n'importe quel Arabe de venir dire ici que l'Amérique est amie des Arabes. Avec quelles armes a-t-on tué des ressortissants égyptiens, des Libanais, des Syriens? Avec l'appui de qui tue-t-on des Palestiniens? De quelle amitié s'agit-il ici? Qui aide Israël? Qui encourage l'occupation? Je défie le représentant américain de déclarer ici, devant vous, que son pays est contre l'annexion de Jérusalem. Je le défie de condamner l'occupation israélienne de Jérusalem. Je le défie devant ce conseil. Au nom de qui tue-t-on les Palestiniens? De quelle amitié parle-t-on? Il n'y a pas d'amitié entre l'Amérique et les Arabes, car l'Amérique c'est Israël et Israël c'est l'Amérique. L'Amérique est l'ennemi No 1 de la nation arabe. Elle continuera de l'être. Et, naturellement, quand je dis l'Amérique, je veux parler du Gouvernement américain et non du peuple américain. Le peuple américain est victime de cette politique terroriste et fallacieuse.

Les relations qui existent entre l'entité sioniste et l'Amérique sont encore plus étroites qu'entre n'importe quel Etat américain et Washington. Les sommes dépensées pour le terrorisme israélien sont supérieures à ce que reçoit n'importe quel citoyen de l'Alaska ou d'Hawaii.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

Ha'aretz, un quotidien israélien, a publié le 18 avril :

"Peu après l'agression contre la Libye, Israël a reçu des rapports détaillés de cette opération. Ces rapports ont été distribués instantanément et en même temps, en Israël et aux Etats-Unis, par le biais des militaires et Israël, pour sa part, a fourni aux Etats-Unis des renseignements ultrasecrets relatifs à la situation sur le terrain en Libye, après l'opération, et notamment sur l'étendue des dégâts causés en particulier à l'endroit où se trouvait Kadhafi. Très prochainement une étude conjointe aura lieu pour établir les résultats de cette attaque, y compris une étude approfondie sur les armes utilisées et les moyens de communication employés, et sur les détails de l'opération."

Voilà l'amitié dont on parle entre l'Amérique et Israël. Il y a quelques jours, j'ai entendu le Président américain déclarer dans une conférence que l'Amérique veut être respectée et non aimée. Et moi je veux lui dire que le respect ne s'impose pas par la force des armes. Lorsque Hitler a occupé l'Europe, il n'a pas été respecté. Il n'a pas été respecté lorsqu'il a voulu imposer sa domination et son régime nazi à l'Europe, car l'arrogance et la force ont des limites. Et bien que nous soyons un petit peuple, nous avons une longue histoire et nous le référons à l'an 1808, année de l'invasion américaine de la Libye qui s'est terminée par la destruction de la flotte américaine. Ignore-t-il que le chant des Marines américains parle toujours d'aller :

(L'orateur cite en anglais)

"Des remparts de Montezuma aux rivages de Tripoli".

(L'orateur reprend en arabe)

Et moi je dis que le peuple libyen veut défendre sa patrie; il veut défendre son territoire de toutes ses forces. L'agression ne nous intimidera pas, ni l'ampleur des moyens utilisés car nous sommes résolus à défendre notre terre.

En dépit de la décision adoptée par le Conseil, le Gouvernement des Etats-Unis - le Gouvernement terroriste des Etats-Unis - répète qu'il va à nouveau se livrer à l'agression et il collabore actuellement avec Israël pour réitérer ces actes. Nous voulons mettre en garde le Conseil contre les dangers de cette opération.

Pour terminer, j'aimerais dire que nous louons la position de la communauté internationale qui a condamné le Gouvernement américain, lui a fait perdre la face et l'a mis dans l'embarras. Cependant, nous voudrions dire également que nous ne

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

souhaitons pas provoquer une escalade. Nous voulons la paix. Nous savons ce que le mot guerre signifie. Nous savons ce qu'il en coûte de la faire. Nous voulons préserver la paix. Mais il ne faudrait pas sous-estimer notre force. Nous ne sommes pas faibles et nous voulons dire au représentant américain que nous sommes résolus à combattre s'il le faut et quand il le faut.

Le PRESIDENT : Le représentant du Royaume-Uni a demandé la parole pour exercer son droit de réponse. Je la lui donne.

Sir John THOMSON (interprétation de l'anglais) : La position de ma délégation a été exposée assez longuement et de façon réfléchie lorsque nous avons parlé de cette question le 17 avril. Je ne veux rien ajouter à ce que j'ai dit à ce moment-là, ni modifier ce que j'ai dit, mais je pense qu'il nous faut réfléchir à une ou deux déclarations que nous avons entendues cet après-midi. Certaines déclarations visaient directement mon gouvernement mais d'autres mettaient en cause non pas mon gouvernement mais le Conseil de sécurité dans son ensemble.

Nous avons entendu à plusieurs reprises cet après-midi parler de l'échec du Conseil de sécurité. Ceux qui accusent le Conseil sont cinq membres du Mouvement des non-alignés et l'accusation qu'ils portent est grave. Mais nous devrions nous arrêter et nous demander si cette accusation tient compte de tous les témoignages, si elle est impartiale et si, en fait, elle présente quelque utilité dans la situation internationale actuelle.

Les cinq membres de l'équipe qui s'est rendue à Tripoli et qui ont pris la parole ici semblent avoir très impressionnés influencé par ce qu'ils ont vu à Tripoli et par leur conversation avec le colonel Kadhafi. Si j'ai bien compris, ils semblent avoir assuré le colonel Kadhafi de l'appui sans réserve du Mouvement des non-alignés. Mais les déclarations qu'ils ont faites cet après-midi ne m'ont pas porté à croire qu'ils avaient examiné tous les témoignages. Du moins, ils ne l'ont pas dit.

Ainsi, bien que l'on ait mentionné certains détails assez horribles, il n'a pas été question du bébé qui est mort dans l'explosion de l'appareil de la TWA. On n'a pas parlé des morts et des blessés qu'a faits l'incident de la discothèque de Berlin, ni de l'attaque lancée par le Gouvernement libyen contre l'île italienne de Lampedusa - attaque revendiquée, je dis bien. On n'a pas non plus mentionné le projet, qui a heureusement échoué, de faire exploser une bombe parmi des personnes faisant la queue à Paris pour obtenir un visa d'entrée aux Etats-Unis. On n'a pas mentionné non plus le carnage des aéroports de Vienne et de Rome. On n'a pas

Sir John Thomson (Royaume-Uni)

mentionné le meurtre, à Londres, il y a deux ans, d'une agente de police, Mme Yvonne Fletcher, abattue d'un coup de feu tiré par la fenêtre du Bureau du peuple de la Libye. Quelqu'un a demandé s'il existait une preuve quelconque du terrorisme libyen. On n'a pas mentionné non plus l'assassinat, à la fin de la semaine dernière, de M. Douglas et de M. Padfield, dont on a retrouvé les corps aux environs de Beyrouth, avec une note. Bien d'autres choses n'ont pas été mentionnées, sans parler des nombreux actes du même genre, qui se sont multipliés au cours des années.

Il est donc surprenant que le communiqué du Mouvement des non-alignés et les discours entendus aujourd'hui fassent référence à des actes non provoqués. Eh bien, je ne sais pas jusqu'où il faut aller pour provoquer, mais il me semble assurément que les déclarations répétées à maintes reprises, selon lesquelles la violence engendre la violence, recèlent une part de vérité. Mais où la violence a-t-elle commencé?

Les cinq représentants qui ont pris la parole cet après-midi et qui sont allés à Tripoli me semblent, à en juger du moins par leurs paroles, n'avoir ni écouté ni lu les déclarations antérieures du colonel Kadhafi, ses propres déclarations, lesquelles ont été consignées, à l'appui du terrorisme d'Etat dirigé, entre autres, contre mon pays. Ils ne nous ont pas dit que, dans la conversation qu'ils avaient eue avec le colonel Kadhafi, ils avaient non seulement exprimé leur solidarité avec la Libye mais, également, leur dégoût devant tout acte de terrorisme perpétré par la Libye.

Le Mouvement des non-alignés est un mouvement qui appelle un profond respect, mais le respect ne peut être entretenu que si l'on respecte les preuves et si l'on respecte la vérité.

Sir John Thomson (Royaume-Uni)

J'espère vivement que les cinq membres de l'équipe qui s'est rendue à Tripoli, et que nous avons entendus cet après-midi, peuvent nous donner l'assurance qu'ils ont bien fait comprendre au colonel Kadhafi la position adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité en octobre et de nouveau en décembre, et la position adoptée le 9 décembre par l'Assemblée générale lors de sa quarantième session. Ce sont là des déclarations importantes. Elles font partie des principes internationaux et du droit international. Les déclarations du Conseil de sécurité ont été adoptées par tous les membres du Conseil. Il n'y a eu à l'Assemblée générale aucun dissentiment.

Par conséquent, cela reflète les vues et la conscience de toute la communauté internationale. Comme je l'ai déjà dit, j'espère que l'on peut nous donner l'assurance que ces textes ont été portés clairement à l'attention du colonel Kadhafi, comme ils doivent être portés à l'attention de ceux qui envisagent également de recourir au terrorisme d'Etat.

On a parlé du projet de résolution sur lequel le Conseil s'est prononcé au début de la semaine. Ce projet de résolution ne mentionnait pas la Libye. Je ne crois pas qu'en refusant d'accepter ce projet de résolution, le Conseil de sécurité, qui a suivi sa procédure constitutionnelle, a agi bêtement ou injustement. Assurément, l'omission de toute référence à la longue histoire de provocations d'Etat, de terrorisme d'Etat, suffisait à elle seule indépendamment d'autres considérations pour justifier la décision du Conseil de ne pas adopter le projet de résolution.

Je peux très bien comprendre l'émotion qui a traversé un tel groupe dans la chaleur du moment - les nouvelles qui parvenaient à New Delhi, cette grande réunion de ministres des affaires étrangères et d'autres personnalités éminentes. Dans ces moments, chacun veut rester uni; personne n'ose exprimer un dissentiment individuel. Pourtant, une fois surmonté ce moment d'émotion, on doit réfléchir sur la question de savoir si l'acte a découragé ou encouragé le terrorisme d'Etat. C'est là une question à laquelle nous devons tous réfléchir.

Pour sa part, ma délégation doute plutôt que le colonel Kadhafi et les autres qui parrainent le terrorisme cesseront leurs agissements à moins que les membres de leur propre mouvement, les membres de leurs propres communautés, leurs amis et l'ensemble de la communauté internationale leur disent bien que la communauté internationale considère comme criminel le terrorisme d'Etat, conformément à ce que nous avons dit dans les résolutions du Conseil et de l'Assemblée générale, et

Sir John Thomson (Royaume-Uni)

que nous ne plaisantons pas lorsque nous disons que nous condamnons le terrorisme sous toutes ses formes où qu'il se produise et quels qu'en soient les auteurs.

Même si cela ne l'arrête pas, je suis sûr qu'il ne peut être qu'utile que les membres du Mouvement non aligné rappellent au colonel Kadhafi que lorsqu'ils ont appuyé la résolution de l'Assemblée générale ils ne plaisantaient. Ils pourraient peut être en particulier lui rappeler le paragraphe 1 du dispositif, qui :

"Condamne sans équivoque comme criminels tous les actes, méthodes et pratiques de terrorisme, où qu'ils se produisent et quels qu'en soient les auteurs, notamment ceux qui compromettent les relations amicales entre les Etats et la sécurité de ceux-ci;" (par. 1, résolution 40/61 de l'Assemblée générale)."

Ces termes sont très précis et pertinents. La résolution poursuit en demandant :
"à tous les Etats de se conformer à l'obligation qui leur incombe, en vertu du droit international, de s'abstenir d'organiser ou d'encourager des actes de terrorisme dans d'autres Etats, d'y aider ou d'y participer, ou de tolérer sur leur territoire des activités organisées en vue de l'exécution de tels actes."
(Ibid. par 6)

C'est ce qu'il faut faire comprendre. Ce sont là nos principes. Ce sont les principes que la communauté internationale tout entière a acceptés. Nous devons agir en conséquence.

J'ai noté que le Ministre des affaires étrangères de la Yougoslavie a dit, si je ne me trompe, que le Mouvement non aligné était hostile à l'emploi de la force quel que soit le pays qui y recourt. Cela découle d'un bon sentiment et est conforme à la véritable position du non-alignement que ma délégation ne peut que respecter. Ceux qui soutiennent cette position ont la responsabilité de bien faire comprendre cela à ceux qui parrainent le terrorisme.

Nul ici ne nie que des actes de terrorisme, et en fait de terrorisme d'Etat, ont eu lieu. Une responsabilité incombe au Mouvement non aligné envers ses membres. Cette responsabilité ne doit pas se borner à exprimer une solidarité avec eux pour la simple raison qu'ils sont membres du Mouvement non aligné. Il a aussi l'obligation de faire comprendre le dommage que subit le Mouvement non aligné, et en fait la communauté internationale tout entière, lorsque certains contreviennent aux principes que la communauté internationale tout entière a acceptés.

Le PRESIDENT : Il nous reste à entendre une déclaration en vertu de l'article 39 du règlement intérieur. En effet, S. Exc. M. Clovis Maksoud, observateur permanent de la Ligue des Etats arabes auprès de l'Organisation, à qui le Conseil a adressé une invitation conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire à la 2675ème séance m'a fait savoir qu'il souhaitait faire une nouvelle déclaration.

Avec l'assentiment du Conseil, j'invite M. Maksoud à prendre place à la table du Conseil. Loin de moi l'idée de restreindre son droit de parole, car nous connaissons tous ses talents oratoires. Je ne regarderai pas souvent l'heure. Nous l'entendrons avec plaisir.

M. MAKSQUD (interprétation de l'anglais) : Je n'avais pas l'intention de faire aujourd'hui une nouvelle déclaration au Conseil de sécurité. Toutefois, j'ai l'impression que dans ce débat il y a deux mondes. Nous avons encore pour habitude de parler chacun de notre côté et non de nous parler les uns aux autres. La rupture du dialogue, interrompu peut-être lorsque se produisent des incidents de violence, a exacerbé les dimensions de la rhétorique. Voilà pourquoi j'estime nécessaire à ce stade de rappeler, d'une manière réfléchie, certaines réalités fondamentales qui ne peuvent échapper aux délibérations du Conseil.

M. Maksoud

Mais avant de le faire, je voudrais, au nom des Etats arabes, exprimer notre profonde gratitude à la Conférence des non-alignés et à leurs ministres des affaires étrangères qui sont venus de loin pour se faire les porte-parole d'une position bien étudiée et non d'une position qui leur a été dictée par les émotions du moment.

Les pays non alignés réunis à New Delhi représentent une civilisation aux racines profondes et ils répugnent souvent à laisser paraître leurs émotions. Leurs politiques sont pour la plupart des politiques conçues avec grand soin et non improvisées. Le non-alignement n'est pas une position située à égale distance entre ce qui est bon et ce qui est mauvais. Le non-alignement, c'est l'alignement avec les forces de la paix, du progrès et de la libération de l'homme. Or je constate que dans les réponses aux ministres des pays non alignés, on a eu recours à certains arguments qui ne tiennent pas compte de la sagesse de leurs politiques. Je tiens à le dire publiquement ici, car il subsiste une attitude hiérarchique latente de la part de certains de nos amis occidentaux, des Etats-Unis et du Royaume-Uni en particulier. C'est comme si la puissance matérielle et historique leur conférait un certain droit inaliénable de créer à certains moments une hégémonie politique ou intellectuelle où leurs propres définitions et mandats serviraient d'étalons pour mesurer et juger tout comportement.

J'ai cru noter une certaine condescendance dans les réponses des représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni, et c'est la raison pour laquelle j'ai dit dans ma première déclaration que j'avais l'impression que nous étions dans deux mondes différents. C'est pourquoi je crois peut-être nécessaire, alors que ce débat touche à sa fin, de rappeler les éléments du débat.

Ce débat n'est pas un débat sur le terrorisme. Tous les Etats arabes condamnent le terrorisme et ils ont voté à l'unanimité la résolution de l'Assemblée générale sur le terrorisme. Nous prenons au sérieux les résolutions des Nations Unies car nous pensons que le tiers monde en général, comme le reste du monde d'ailleurs, sera en dernière analyse le bénéficiaire de ces résolutions. Nous sommes les premiers à nous attacher à l'application de toutes les résolutions des Nations Unies, y compris la résolution sur le terrorisme. Mais ce n'est pas ce qui a amené les pays non alignés à prendre position sur la violation de l'intégrité territoriale d'un Etat indépendant. C'est là le problème central. C'est à cause

M. Maksoud

de cela que nous avons eu ce débat, car nous devons supposer que tous les Etats arabes, la Libye y comprise, condamnent tous les actes de terrorisme, qu'ils soient le fait d'Etat ou de particuliers. Le terrorisme, comme je l'ai dit dans ma précédente déclaration, est une explosion des frustrations, un renoncement à tout espoir. Le terrorisme est un acte de désespoir. Nous n'y croyons pas en raison de ses conséquences immorales et aveugles pour les civils innocents qu'il prend pour cibles. Nous croyons au triomphe inéluctable de la liberté. Nous croyons que toute occupation doit finir un jour par disparaître. Nous croyons qu'un jour l'égalité internationale prévaudra. Par conséquent, nous sommes optimistes en dépit du désarroi dans lequel nous nous trouvons parfois. C'est ce qui me fait espérer que nous allons nous ressaisir et arriver à un moment de notre histoire où nous tiendrons compte des propos des pays non alignés, où nous en réaliserons toute l'importance en raison du rôle constructif que peut jouer le Mouvement non aligné en comblant les écarts, en redonnant au dialogue sa modération et en ramenant la rationalité qui nous échappe depuis si longtemps.

En ce qui nous concerne, nous participerons à n'importe quelle conférence internationale dont les Nations Unies pourraient demander la convocation pour combattre toutes les formes de terrorisme. Nous espérons aussi que cela contribuera à stimuler ceux qui ont hésité jusqu'ici à participer à une conférence internationale pour traiter de la violence qui a surgi dans les pays du Moyen-Orient en raison du déni aux Palestiniens de leurs droits et de l'occupation des territoires arabes. Nous espérons qu'on réussira ainsi à réduire le niveau de violence qui fait perdre tout espoir à certains individus, lesquels, dans leur désespoir, ne sont plus responsables de leur comportement. Qu'on donne à ceux qui pratiquent la modération ce dont ils ont besoin pour amener une paix juste et alors nous aurons éliminé complètement non seulement le terrorisme, mais aussi toutes les causes de désespoir.

Le PRESIDENT : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur la liste de la présente séance. La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour sera fixée à l'issue de consultations avec les membres du Conseil.

La séance est levée à 18 heures.